



CLASQUIN SA

Société Anonyme au capital de 4.459.862 euros
Siège social : 235 Cours Lafayette Immeuble le Rhône Alpes (69006) LYON

959 503 087 RCS LYON

RAPPORT JOINT AU RAPPORT DE GESTION

rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de Commerce, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ».

J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1 Composition du Conseil d'Administration

M. Yves REVOL, Président-Directeur Général et Administrateur :

- Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 13 juin 2003 ;
- Renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration du 16 juin 2003 ;
- Expiration du mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

M. Philippe LONS, Directeur Général Délégué (également DAF du Groupe) et Administrateur :

- Renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 13 juin 2003 ;
- Renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 5 avril 2006 pour une durée égale à celle du mandat du Président-Directeur Général ;
- Expiration du mandat d'Administrateur lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La Société OLYMP, Administrateur, représentée par M. Philippe LE BIHAN :

- Nomination par l'Assemblée Générale du 15 juillet 2004 ;
Expiration du mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

M. Hamsan CHAP, Administrateur ;

- Nomination par l'Assemblée Générale du 6 juin 2006 ;
- Expiration du mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration comprend désormais un Administrateur indépendant conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers en matière de Corporate Governance.

Deux Directeurs Généraux Délégués ne font pas partie du Conseil d'Administration :

M. Philippe LE BIHAN, Directeur Général Délégué :

- Renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 5 avril 2006 pour une durée égale à celle du mandat du Président-Directeur Général.

M. Hugues MORIN, Directeur Général Délégué (également en charge de Clasquin France et de Claquin Italie):

- Renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 12 juillet 2006 pour une durée égale à celle du mandat du Président-Directeur Général.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2007. Le taux moyen de présence des Administrateurs (en présence ou par mandataire) au cours de l'exercice 2007 a été de 87,50 %.

1.3 Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Il n'existe pas de règles spécifiques pour la détermination par le Conseil d'Administration des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

1.4 Limitations de pouvoirs du Directeur Général

L'article 18 « Direction Générale » des statuts sociaux stipule « Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve, de façon spéciale, au conseil d'administration, le Président - Directeur Général est investi des pouvoirs dévolus au directeur général, dans le respect de la loi. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration ».

1.5 Existence de Comités Spécialisés

Le travail du Conseil d'Administration s'appuie sur des comités spécialisés et des réunions qui se tiennent régulièrement.

Le Comité de Direction (« Management Committee »), se réunit les premiers et troisièmes lundis de chaque mois au siège social du Groupe. ,

Sont membres du Comité de Direction, le Directeur des Ventes et du Marketing du Groupe, le Directeur de la zone Asie-Pacifique nord (participe aux réunions par audio conference), le Directeur de la zone Amérique du nord (participe aux réunions par audio conférence) le Directeur de l'informatique du groupe, les 3 Directeurs Généraux Délégués et le Président.

Participent également aux réunions en tant que membres invités une fois par mois et par audio conference, le Directeur de la zone Asie-Pacifique sud et le Directeur de Clasquin Corée.

L'ordre du jour porte au moins sur la situation générale du Groupe, ses résultats, les questions stratégiques liées au métier, la situation du marché, l'évolution du portefeuille clients, la situation de la concurrence, les développements informatiques du Groupe en cours ou à venir et sur toute question diverse importante.

Le World Management Committee se réunit au moins deux fois par an.

Il rassemble en un même lieu l'ensemble des participants ci-dessus mentionnés mais également selon la zone où se tient la réunion, des responsables de filiales ou de centres de profits.

Le Comité de Direction des Ressources Humaines est un Comité de Direction dédié aux questions de ressources humaines. Il se réunit une fois par quinzaine et est animé par le Directeur Général délégué (en charge de Clasquin France) . Il traite des orientations données à la politique salariale, de la politique de recrutement, de la formation, des embauches, des départs, des mutations et de toutes les questions générales mais également individuelles liées aux Ressources Humaines.

La Réunion Mensuelle France réunit les responsables de chaque centre de profit en France. Elle se tient une fois par mois, dure une journée complète et le planning est fixé pour l'année. Son objectif est d'analyser d'un point de vue financier et commercial l'activité de chaque centre de profit. Chaque responsable de centre de profit (CP) rend compte des résultats mensuels, des événements commerciaux et de l'évolution à court terme.

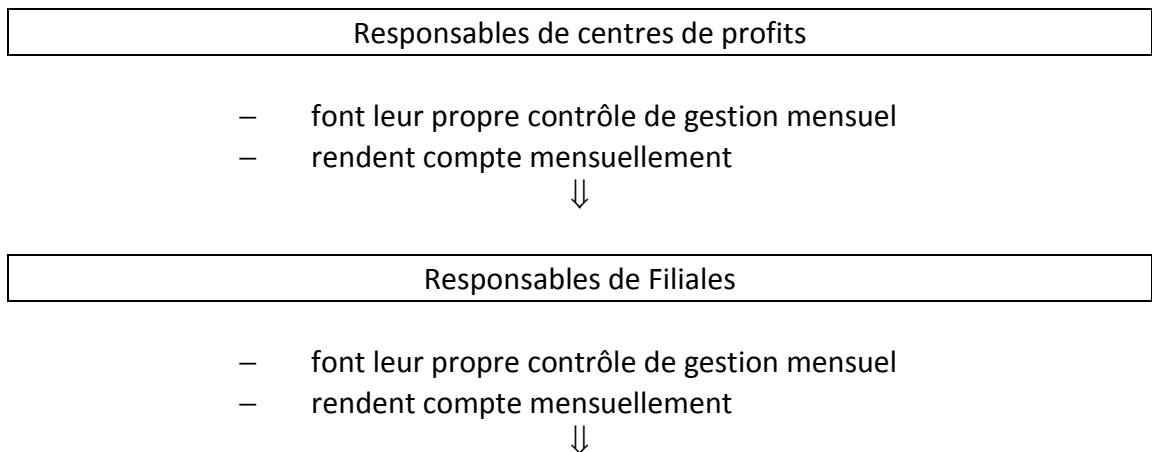
Chacun de ces Comités émet un compte rendu écrit.

2. Procédures mises en place par la société

Depuis de nombreuses années, la Société CLASQUIN SA a développé et installé sur l'ensemble de son réseau son propre système d'information pour permettre un contrôle financier et un reporting opérationnel performant.

L'organisation du contrôle financier et du reporting est donc intrinsèquement liée à ce système d'information et repose sur un contrôle financier, à la fois centralisé et décentralisé. Cette organisation s'appuie sur les responsables de centres de profits et fait l'objet d'un contrôle du siège a posteriori.

2.1 Présentation générale du contrôle de gestion du Groupe au niveau des filiales et centres de profits – Acteurs :



Responsables de zone

- font leur propre contrôle de gestion mensuel
- rendent compte mensuellement



Management Committee

2.2 Consolidation :

Une consolidation est faite :

- mensuellement au niveau du compte de résultats à partir d'informations :
 - * provenant du logiciel d'exploitation pour le chiffres d'affaires et la marge brute
 - * provenant du logiciel comptable pour les frais généraux

- trimestriellement au niveau du chiffres d'affaires et de la marge brute à partir d'informations provenant du logiciel comptable.

- semestriellement et annuellement au niveau du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux et des annexes à partir d'informations comptables.

Les comptes consolidés au 30 juin ne sont pas soumis à la certification des Commissaires aux Comptes.

2.3 Suivi des comptes clients :

Le « SAM » (Subsidiary Ageing Monitor) est un outil de reporting qui permet de suivre en temps réel, individuellement et par degré d'ancienneté, l'état des créances clients de l'ensemble des sociétés du Groupe.

2.4 Contrôle juridique :

Le contrôle juridique est assuré par un responsable juridique sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier et du Président-Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration